



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 05 décembre 2023

20 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUGIS (Maire), le 05 décembre 2023 à 20 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2023

Délibérations

Décision modificative budgétaire n° 4 – budget commune

DETR 2024 : demande de subvention pour le changement d'un poteau incendie

Décisions

n° 2023.45 à n° 2023.46

Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur DESLIS Corentin, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur JANVIER Fabien, Monsieur LAUGIS Frédéric, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame PESSARD Alexandra, Madame DONDEL Céline

Représentés par : Madame VAULET Marie-Bélandre représentée par Monsieur LAUGIS Frédéric, Madame MARTEAU Magali représentée par Madame GUEPIN Sandrine

Absents excusés : -

Absents : Monsieur LEDRU Emmanuel

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-verbal du 16 novembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 16 novembre 2023.

DE_2023_047 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4 - BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-11000.00	

6411	Personnel titulaire	2000.00	
6413	Personnel non titulaire	9000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
204182 - 294	Autres org pub - Bât. et installations	0.63	
231 - 296	Immobilisations corporelles en cours	-0.63	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/12/2023,
de la réception le 06/10/2023 - Et de l'affichage le 06/12/2023
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20231205-DE_2023_047-DE

DE_2023_048 - DETR 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHANGEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,
Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu la circulaire du 20 décembre 2023 relative à la dotation des territoires ruraux (DETR-DSIL) – année 2024,

Vu le projet de travaux de remplacement d'un poteau incendie route de Saint Arnoult,

Vu l'estimation prévisionnelle de cette opération après mise à jour des coûts s'élevant à :

- Coût de l'opération 2 950.00 €
- Travaux 2 950.00 €

Considérant la nécessité d'effectuer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2024,

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de travaux de remplacement d'un poteau incendie route de Saint Arnoult,

Se projette sur le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes – Montants sollicités		Taux
Coût de l'Opération	2 950.00 €	Coût de l'Opération	2 950.00 €	100 %
Travaux	2 950.00 €	Dotations de l'Etat DETR-DSIL 60%	1 770.00 €	60 %
		Autofinancement 20 % minimum	1 180.00 €	40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de travaux de remplacement d'un poteau incendie route de Saint Arnoult et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024.

3 – Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/12/2023,
de la réception le 06/12/2023 - Et de l'affichage le 06/12/2023
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20231205-DE_2023_048-DE

Décisions

N° 2023-45	Impression bulletin municipal 1 008.00 € NET	STUDIO COMPO DUBLIN
N° 2023-46	Changement carte électronique chauffage école maternelle 740.64 € T.T.C.	Entreprise FRESNAY CHATEAU-RENAULT (37)

Divers

Néant.

Dates à retenir :

Vendredi 22 décembre 2023 : Fête de Noël du RPI Monthodon – Les Hermites

Samedi 13 janvier 2023 à 18h : Vœux

Jeudi 18 janvier 2023 à 20h : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures 13.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire,
Frédéric LAUGIS